



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

D E C I S I O N

Demandes de subventions dans le cadre du projet du Panoptique, portant rénovation et agrandissement du musée Rolin d'Autun, portant sur plusieurs opérations de travaux

N°165/2026

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'Autun pour une partie des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'alinéa 26 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

Considérant que les lots de la tranche de travaux dite « TO1 » ou « Tranche opérationnelle 1 » ont été attribués suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 10 septembre 2026 et que les travaux de cette tranche vont être lancés rapidement ;

Considérant que les lots de la phase de travaux TO1 (hors lots 11, 12 et 13) représentent au total 20 118 787,42 € HT, et que l'on ajoute à ces travaux 2 000 000€ en frais de MOE, aléas et révisions de taux, soit un total de **22 118 787,42 € HT** éligibles au titre de la subvention demandée au titre du CPER ;

DECISION :

Article 1^{er} : APPROUVE les plans de financement prévisionnels ci-dessous.

Etat (DSIL et DRAC)	12 109 000,00 €
Région CPER	4 000 000,00 €
Département	1 000 000,00 €
Autofinancement	5 009 787,42 €
TOTAL HT	22 118 787,42 €

Article 2 : SOLLICITE une subvention du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté de 4.000.000,00€ au titre du Contrat Plan Etat Région, pour les travaux de rénovation et d'extension du Musée Panoptique à Autun

Article 3 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal par courriel ainsi qu'à la faveur d'une prochaine réunion.

A Autun, le 17 septembre 2026,

Le Maire d'Autun
Vincent CHAUVET

